

Concours de fleurissement communal

Comme chaque année depuis maintenant 25 ans, la ville de Carmaux organise un concours communal de fleurissement ayant pour but de récompenser les initiatives privées en matière de fleurissement urbain. Il est ouvert gratuitement aux habitants de Carmaux.

L'heure des inscriptions a sonné pour les amoureux des fleurs et des plantes vertes. Les lauréats 2018 remettront leur titre en jeu. L'attribution de prix s'effectuera selon les critères suivants :

- l'originalité et le développement durable
- l'harmonie
- l'entretien

Le jury communal est composé au minimum de deux élus, de deux professionnels des espaces verts et la visite des sites fleuris s'effectuera courant juillet avant la remise des prix en novembre prochain.

Cette initiative est l'occasion pour la ville de Carmaux de consolider son fleurissement, déjà récompensé par la distinction « ville fleurie ».

Les participants doivent **s'inscrire avant le 05 juillet 2019**. Les candidats ayant obtenu 2 années de suite le premier prix dans l'une ou l'autre des catégories seront classés hors concours pendant 2 ans.

Vous avez la possibilité de concourir dans les catégories suivantes :

- balcon d'immeuble collectif
- balcon et terrasse de maison
- jardin potager
- jardin d'agrément
- commerce ou entreprise

[Téléchargez la fiche d'inscription ici](#)

